

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu du conseil du 4 mars 2021

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Secrétaire de séance : M^{me} LE ROY

Présents : M^{mes} NICKERT, POIGNET, LE ROY.
MM. FOUCHE, DELVERT, MORIZE, BERNARD, BLADIER, LE GOFF, DIAS, MAES,
LANDMAN.

Excusés : M^{me} GUITOU qui a donné pouvoir à M. FOUCHE.
M. GARRIGOU qui a donné pouvoir à M^{me} NICKERT
M^{me} FRAYSSE

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021**
- **Election du secrétaire de séance**
- **Délibération de restitution caution NOGUERA/BONDU**
- **Délibération loyer restaurant février**
- **Convention de participation au fonctionnement de l'école de Pinsac**
- **Convention avec la fondation du patrimoine**
- **Sollicitation du fonds de concours de CAUVALDOR**
- **Présentation du compte administratif 2020 et prévision budget 2021**
- **Questions diverses :**
 - DIA

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2021.

Le compte-rendu du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Election du secrétaire de séance.

M^{me} Virginie LE ROY est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Délibération de restitution caution NOGUERA/BONDU

Monsieur le maire expose que la caution qui avait été versée par M. Christian NOGUERA, locataire précédant M^{me} BONDU et M. BONORA, ne lui a pas été restituée. Il propose de valider le remboursement des deux mois de caution versés.

Par ailleurs, M^{me} BONDU a quitté l'appartement au-dessus de l'Alouette. Après le retour du tribunal de commerce qui actera le dépôt de bilan, la caution correspondant à deux mois de loyer pourra lui être restituée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le remboursement de la caution à M. NOGUERA et le remboursement de la caution à M^{me} BONDU.

Délibération loyer restaurant février

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'exonérer Mme BONDU du paiement du loyer du mois de février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'exonération de madame BONDU du paiement du loyer de février.

Convention de participation au fonctionnement de l'école de Pinsac

Monsieur le maire expose que la commune de Lanzac participe au fonctionnement des écoles dans lesquelles des enfants Lanzagais sont scolarisés. Dans la précédente convention ces frais sont de 800 € par enfant scolarisé en maternelle et de 600€ par enfant scolarisé en primaire. Il informe les membres du conseil municipal que la commune de Pinsac a délibéré, le 15 décembre, en faveur d'une augmentation de ces tarifs pour l'année 2020/2021 pour les porter à 1 200 € par enfant en maternelle et à 1 000 € par enfant en primaire (quatre jeunes Lanzagais sont scolarisés à Pinsac). Monsieur le maire désapprouve la forte augmentation de ces tarifs et regrette qu'aucun élu de la commune ne soit associé aux décisions concernant les frais de scolarité. Il propose de voter contre la convention telle qu'elle est présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette la convention de participation au fonctionnement de l'école de Pinsac par 13 voix et 1 abstention.

Convention avec la fondation du patrimoine

M. le maire informe le conseil qu'une convention entre la fondation du patrimoine, l'association des amis du clocher et la commune permettrait d'ouvrir une souscription pour récolter des dons afin de restaurer les deux tableaux de l'église de Lanzac. La fondation du patrimoine pourrait participer à hauteur de 1 500 ou 2 000 € sur ses fonds propres. Elle abonderait ensuite à même hauteur que la somme des dons versés par les particuliers ou les entreprises sur ces projets. La souscription est ouverte au niveau national.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature de la convention avec la fondation du patrimoine, les amis du clocher et la commune de Lanzac.

Sollicitation du fonds de concours de CAUVALDOR

M. le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de solliciter le fonds de concours de CAUVALDOR pour le financement des volets et de la pompe à chaleur du foyer. Le montant des travaux s'élève à 22 456 €. Le plan de financement est le suivant :

- 30 % de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) soit 6 044 €
- 20% du fonds de concours Cauvaldor soit 4 029 €
- 15 % (3 022€) du conseil départemental du Lot via le FAST (fonds d'aide pour les solidarités territoriales)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la sollicitation du fonds de concours Cauvaldor pour l'aide au financement des projets de la commune.

Présentation du compte administratif 2020 et prévision budget 2021

Monsieur le maire présente le compte administratif 2020 et ses points importants. Il indique que les budgets devront être votés au plus tard le 15 avril et que pour l'instant nous attendons le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour pouvoir le finaliser.

-Budget principal :

Il précise qu'il y a eu une baisse dans les rentrées de loyers (moins de locations de salle du fait de la Covid-19, moins de loyers de l'Alouette).

Les charges de personnel sont moins importantes depuis le départ d'un des salariés et le redéploiement d'une partie des charges d'entretien des cimetières vers l'APIE. L'entretien des deux cimetières est assuré une fois par mois par l'APIE pour un coût de 240 € par mois.

Pour les prochaines années, la commune verra sa dotation FPIC diminuer de moitié en 2021 puis pour annuler les années suivantes. Monsieur le maire explique que Cauvaldor va perdre la moitié de son montant en 2021 et la totalité en 2022. Le seuil permettant d'en bénéficier est en effet dépassé.

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever une partie des ressources des certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

-Budget camping :

Il y a eu un peu plus de dépenses cette année pour l'achat de consommables liés à la crise sanitaire et pour l'amélioration de la rémunération de Stijn et Alexia, mais beaucoup plus de recettes avec une occupation du camping en hausse.

-Budget assainissement :

En 2020 des dépenses supplémentaires, liées à l'obligation d'hygiéniser les boues pour pallier au risque de contamination par des résidus de covid, étaient à prévoir. Toutefois ces dépenses devraient être aidées à 50% par l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le SYDED n'a donc pas encore fait payer cette prestation dans l'attente de percevoir les subventions.

Un nouveau marché pour l'enlèvement des boues va être passé en 2021.

Questions diverses.

-Remplacement du photocopieur :

Le photocopieur doit être remplacé et un forfait maintenance permettra d'assurer son entretien. A noter qu'un ordinateur, datant de 2009, a été changé.

-Remplacement des extincteurs :

Leur renouvellement doit être assuré tous les 10 ans. En 2021 il faut prévoir le remplacement de 13 d'entre-eux (soit une dépense d'environ 1 250€) et en 2022 il y en aura 7 à changer.

-Conteneurs sur les plages :

La question d'en ajouter ou de les supprimer est débattue. Si des gros conteneurs sont installés, ils ne pourront pas être collectés par le service de Cauvaldor car ils ne sont pas positionnés sur un

parcours emprunté par les camions. Il est décidé d'installer deux nouvelles poubelles (1 pour les ordures ménagères et 1 pour le tri) à la digue à Lanzac et en face des cuisines à Cieurac.

Monsieur le maire évoque le problème du coût de la collecte des déchets qui risque d'augmenter à l'avenir du fait de la difficulté de revendre, sur le marché mondial, les papiers, cartons et autres déchets triés.

-DIA (déclaration d'intention d'aliéner) :

La liste des mutations de biens immobiliers est présentée.

-Groupe de travail cœur de village :

L'appui du SDAIL a été sollicité. Il permettra de bénéficier des services d'un architecte spécialisé qui viendra le 6 avril rencontrer le groupe de travail. Il connaît les opérations cœur de village et de réaménagements paysagers.

-Prolifération de chats :

La problématique de la prolifération des chats est évoquée en plusieurs points de la commune (Cieurac, les Terruches). Monsieur le maire indique que des campagnes de captures des animaux errants non identifiés, stérilisation et remise en liberté dans leur zone d'habitat, peuvent être réalisées à la demande et aux frais des communes.

Monsieur le maire indique que pour qu'une telle opération soit envisageable, elle doit être budgétisée.

Fin de séance à 22H30.